



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 15 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail entre la Ville et Music:LX Asbl**

La Ville met à disposition de l'Association sans but lucratif « MUSIC:LX », le rez-de-chaussée dans un immeuble sis à 120, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 1467/14244.

Le contrat de bail prend fin de plein droit au moment de l'achèvement des travaux de rénovation prévu dans l'immeuble sis 2, Place am Boltgen à L-4038 Esch-sur-Alzette. Après achèvement desdits travaux, la Ville s'engage à rédiger un nouveau contrat de bail entre les parties pour la mise à disposition des locaux dans l'immeuble sis 2 Place am Boltgen.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs  
Service Biens fonciers